



## COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 3 JUILLET 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Face à l'attaque frontale du Gouvernement contre le Statut Général de la Fonction Publique dans son projet de loi « Transformation de la Fonction Publique » et sous le fallacieux prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide » le Gouvernement s'attaque à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels qu'il juge redondantes, alors même que celles-ci viennent d'être renouvelées pour quatre ans.

C'est nier l'attachement des personnels à ces instances qui participent à l'exercice de la citoyenneté sur le lieu de travail et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Lors du premier CTM de la mandature, Madame La Ministre, a, je cite :

« Mentionné qu'elle souhaitait présider ce premier Comité Technique, ..., au regard de son attachement au dialogue social. »

Mais au fait, le dialogue social, qu'est-ce que c'est ? Si cette expression est fréquemment utilisée, elle n'a pas de définition univoque. L'Organisation International du Travail le définit ainsi : le dialogue social inclut tous type de négociation, de consultation ou simplement d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses.

Dans notre ministère, que ce soit au CTM, dans tous les CT, dans les CLR ou toutes autres instances réglementaires, à quel moment avons-nous assisté à des négociations ? Jamais. Les organisations syndicales sont consultées et votent à ces instances mais elles ne rendent qu'un avis. Même si toutes les organisations votent unanimement contre un texte, il sera quand même appliqué au nom de la continuité de l'État.

Ces instances se sont transformées en discussions de salon où sont présentées toutes les décisions de l'Administration sans aucune possibilité de les contrecarrer.

L'affaiblissement du rôle des CAP et des droits syndicaux, vise à réduire les moyens pour nous défendre, et donc le renforcement du pouvoir de sanction disciplinaire des employeurs. Enfin c'est encore moins d'effectifs et de moyens pour exercer nos missions avec facilitation et encouragement des suppressions de postes.

Cette réforme c'est plus de précarité avec l'extension des possibilités pour les employeurs de recrutement par contrat. D'ailleurs le bilan social 2018 du MinArm corrobore l'évolution de ce type de recrutement.

Nous le répétons encore ici, c'est une attaque sans précédent contre le statut général de la Fonction Publique et ses missions, contre nos droits et garanties, contre nos conditions de travail.

Revenons dans notre ministère où les « plans de transformations » sont le lot quotidien des agents. Après le plan « transformation SCA 22 » présenté en février 2019, nous abordons aujourd'hui le plan de « TRANSFORMATION » du SPAC, enfin dissolution, avec de nouvelles restructurations,

de nouvelles mobilités soit par le déplacement en province, soit de transferts de missions vers des services déconcentrés.

Quant au SIAÉ, Madame la Ministre, n'a toujours pas connaissance des conclusions du rapport EBRALY. L'objectif étant pour elle que le SIAÉ reste dans le domaine public. Bercy et la Cour des Comptes, quant à eux, ne considèrent que l'aspect financier. A ce jour, nous n'avons aucune autre information. Pour la CGT, comme nous le revendiquons depuis le début des réflexions, la seule issue est le maintien dans le statut actuel qui assurera la pérennité des établissements, la poursuite des recrutements statutaires.

Tandis que certains parlent d'économies financières et de rationalisations, d'autres se battent pour maintenir leur pouvoir d'achat, comme par exemple les personnels de l'AIA de Bordeaux. La suppression d'abattement de zone, le dégel du point d'indice entre autres permettraient de mettre fin à un conflit qui dure depuis décembre.

Et autre effet notable, et pas des moindres, cela éviterait la fuite des compétences des personnels (formés par le Ministère) attirés par les propositions, oh combien alléchantes, des entreprises privées de ce secteur.

Le 3 juin dernier, l'inauguration en grandes pompes des urgences du HIA Clermont Tonnerre de Brest fut au-delà de la cérémonie en elle-même, une grande mascarade. En effet, la Secrétaire d'État Madame DARRIEUSSECQ, accompagnée de la Directrice Centrale du Service de Santé des Armées, du directeur du HIA, des députés locaux a affirmé devant les organisations syndicales, que les restructurations étaient maintenant terminées au SSA en tenant les propos suivants : « Nous avons décidé d'arrêter les déflations d'effectifs avec la Ministre et la Directrice Centrale du SSA ». A l'entendre, les personnels pouvaient être rassurés sur la pérennité de leur établissement et de l'ensemble des services.

Quelle trahison d'apprendre 2 jours plus tard par le directeur local la fermeture progressive du laboratoire et son transfert au CHRU de Brest ainsi que la mise à disposition des personnels au sein de la Fonction Publique Hospitalière, les décrets de mise à disposition étant signés à la date du 29 mai 2019.

La CGT ne peut accepter cette annonce sur le fond comme sur la forme puisque l'argument donné est l'absence de praticien et le ministère profite de ce manque pour supprimer une activité primordiale du HIA. De plus la Secrétaire d'État a volontairement menti pour ne pas gâcher la fête organisée pour l'occasion.

Une pétition unitaire a été signée par 144 personnels et remise au Directeur Local lors d'un rassemblement organisé le 21 juin dernier. Aujourd'hui la CGT revendique que le ministère stoppe toute réflexion de transfert, de mutualisation d'activité vers les hôpitaux civils.

Le HIA joue pleinement son rôle de service public au profit des ressortissants du MinArm mais également auprès de la population brestoïse.

La CGT demande que le recrutement d'un praticien soit au cœur des réflexions pour sauvegarder le laboratoire et maintenir la vingtaine de personnels au sein de l'HIA. Cette embauche et ce maintien seraient un signal fort de la pérennité de l'établissement. Aujourd'hui la direction a perdu toute la confiance du personnel.

En parlant de confiance du personnel, évoquons le sujet du plan de Requalification de C en B pour les personnels administratifs.

En s'appuyant sur le bilan social 2018, nous apprenons que 8% de la population des agents de cette catégorie a connu un avancement de grade contre 11,2% pour les catégories B et 11,9% pour les catégories A (hors A+).

Nous apprenons également, et avec stupéfaction, que la durée moyenne entre deux promotions de grade est de 17,2 ans pour un catégorie C contre 9,1 ans pour les catégories B et A.

A la date d'aujourd'hui, les taux pro/pro ne sont toujours pas connus, obligeant ainsi à décaler les CAPL d'avancement des Adjointes Administratifs.

Enfin, il est tout à fait illogique que ce plan de requalification ne concerne pas la filière technique.

En parlant de manque de logique, concernant les frais de déplacement, le ministère peut-il expliquer les différences de traitements entre les personnels civils et les personnels militaires pour le remboursement des repas et les majorations de nuitées pour les « grands voyageurs » ?

Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, nous sommes interpellés de façon concordante par des Ouvriers de l'État qui ont présenté une demande d'admission à la retraite au titre des travaux insalubres.

De nombreuses demandes sont rejetées par le Service des Pensions au prétexte que la Caisse des Dépôts et Consignations ne reconnaît pas le décompte desdits travaux. Le problème avancé est celui de travaux insalubres qui ne correspondraient pas à ce que les ouvriers concernés auraient dû exercer au titre de leur profession matriculaire. La situation des Ouvriers d'État au regard des travaux insalubres a changé à partir de 2017, soit après la perte des bordereaux et la disparition des 52 professions ouvrières. Jusqu'alors l'Administration n'a formulé aucune opposition sur les codifications employées laissant ainsi partir des centaines d'ouvriers avec les TI qui leur avaient été reconnus pendant leur carrière professionnelle. La mise en œuvre d'un tel principe inepte ne tient pas compte de la réalité. Autrement-dit, des années durant, au gré des restructurations, politiques de gestion axées sur la polyvalence et ordres donnés par leurs hiérarchies, nos collègues ont exécuté les tâches qu'on leur demandait, obtenu les attestations « travaux insalubres » ad hoc, pour s'en voir refuser le bénéfice aujourd'hui, en fin de carrière.

Beaucoup sont concernés par l'exercice de travaux insalubres exécutés dans l'intérêt du service. Il s'agit déjà et on peut légitimement le craindre, pour l'avenir, d'un problème global de gestion RH qui va faire tache d'huile. Il concerne tous les Ouvriers de l'État, même ceux récemment embauchés.

Nous vous demandons d'y mettre bon ordre rapidement. Il est de votre responsabilité de défendre les agents qui ont accompli les ordres prescrits et qui ont droit à la reconnaissance des risques professionnels par un départ anticipé à la retraite.

Enfin, nous sommes au cœur de l'avancement 2019 et de la première campagne des CAPSO, inutile de vous dire que cette première ne se passe pas de la meilleure des façons et la DRH-MD en porte une grande responsabilité en autorisant l'ensemble des organisations syndicales représentatives des établissements à participer aux réunions d'expression de besoin puis aux pré-réunions d'établissement ou d'ALE.

C'est quand même un comble que l'Administration autorise des fonctionnaires ou contractuels issus de syndicats non représentatifs d'une CAPSO à participer aux réunions pour lesquels des élus n'ont pas reçu de convocations. Ce n'est pas possible de travailler de cette façon.

Cette permission a créé de nombreuses tensions dans les établissements où l'Administration s'est trouvée partagée entre la directive du Ministère et le respect de la représentativité de la CAPSO. Pire, les documents préparatoires aux réunions ont été diffusés à l'ensemble des syndicats, des documents Confidentiels Personnels Civils, qui jusqu'à présent, n'étaient destinés qu'aux seuls élus.

A quoi bon faire voter les personnels à statut ouvrier pour élire leurs représentants dans les CAPSO pour finalement ne pas tenir compte de la représentativité sortie des urnes ?

Pour la CGT, ce qui est autorisé cette année ne doit surtout pas devenir la règle pour les années à venir : seuls les élus ou des représentants à statut ouvrier des syndicats représentatifs des CAPSO doivent pouvoir participer aux réunions et seuls les élus doivent être destinataires des documents.

Le taux d'avancement étant déjà connu pour les 2 prochaines années, la CGT revendique également que les travaux d'avancement 2020 débutent dès la fin 2019 afin que les personnels, peu importe leur mode d'avancement, soient tous nommés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Merci de votre attention.